

Type de document	Année	N°
Délibération CCAS de Mur-sur-Allier	2022	14

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MUR-SUR-ALLIER

PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME

Nombre de conseillers :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 12

17 OCT. 2022
Affiché le 20.10.2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Mur-sur-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages de la mairie de Mezel, 88 rue Guyot Dessaigne, sous la Présidence de Monsieur Jean DELAUGERRE, maire.

Date de convocation : 20 septembre 2022

Présents : Jean DELAUGERRE, Marie BUSSEYON, Claudette JULLIEN, Florence JOUVE, Jean-Marc LAVIGNE, Françoise LUNEAU, Martine MONTORIER, François PIGNOL, Danielle RANCY, Lydie ROBERT.

Absent : Nathalie CHAMARET, Agnès DUBREUIL, Virginie MORIER, François RUDEL, Michèle TARDIEU.

Procurations : Chantal BOISSONNET donne procuration à Danièle RANCY,
Matthieu GAVAIX donne procuration à Jean DELAUGERRE.

Secrétaire de séance : Danielle RANCY.

SORTIE SPECTACLE LA FIESTA MEXICAINE 02/06/2023

Monsieur le Président propose à l'assemblée une sortie spectacle « la fiesta mexicaine » à la maison de la culture de Clermont-Ferrand le vendredi 2 juin 2023 à 20h30.

Le tarif groupe de ce spectacle est de 35 € au lieu de 40 € en catégorie 1.
Le transport pourrait être effectué en bus ou par le biais de covoiturage.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration :

- de fixer la prise en charge portée par le CCAS ainsi que le tarif proposé aux administrés,
- l'autorisation d'encaisser les chèques des participants,
- l'autorisation de régler les factures inhérentes à l'organisation de cette sortie, notamment au frais d'essence.

Les membres du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de :

- fixer le tarif des places à 35 € et de prendre en charge la totalité des frais de transport en bus si le seuil des inscriptions dépasse le 25 personnes.
- donner leur accord, pour l'encaissement des chèques des participants afin de régler l'ensemble des factures dues.
- De rembourser les frais d'essence dans le cadre d'un co-voiturage

Fait et délibéré en Mairie de Mur-sur-Allier les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 3 octobre 2022

Certifiée transmise en Préfecture, le 4 octobre 2022

Le Président
Jean DELAUGERRE

